

# *VOIR COMPRENDRE AIMER ISSENDOLUS*

**N°30  
2017**

## *BULLETIN D'ISSENDOLUS*

PRESIDENT FONDATEUR : Mr Jean Claude DELLAC

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : Mr Patrick DELLAC *Maire d'Issendolus*

### *SOMMAIRE :*

|              |                                     |                   |
|--------------|-------------------------------------|-------------------|
| Page 01      | SOMMAIRE                            |                   |
| Page 02 à 03 | LE MOT DU MAIRE                     | Patrick DELLAC    |
| Page 04 à 05 | ETAT CIVIL                          | Céline PLANTIE    |
| Page 06      | PERMIS DE CONSTRUIRE                | Céline PLANTIE    |
| Page 07 à 16 | ANIMATIONS COMMUNALES               | Eric DUBARRY      |
| Page 17      | ISSENDOLUS ANIMATIONS               | Le Bureau         |
| Page 18      | LA BIBLIOTHEQUE                     | Les responsables  |
| Page 19      | LE CYCLO CAUSSE ISSENDOLUS          | Le Bureau         |
| Page 20      | LE CLUB DU TEMPS LIBRE              | Michèle PAYROL    |
| Page 21 à 22 | LE CLUB ST HUBERT                   | Le Bureau         |
| Page 23 à 25 | ECOLE DE FOOT ELAN MARIVALOIS       | Les Co-Présidents |
| Page 26      | CLUB DE FOOT ELAN MARIVALOIS        | Les Co-Présidents |
| Page 27      | LE SECHOIR                          | Le Bureau         |
| Page 28 à 29 | LES AMIS DE SAINTE FLEUR            | Francis KOVACS    |
| Page 30 à 31 | LA PAROISSE D'ISSENDOLUS            | Francis KOVACS    |
| Page 32 à 36 | RESTAURATION MAISON 15 <sup>e</sup> | Christiane CAYROL |
| Page 37 à 40 | ADJUDICATION CLOCHES                | Christiane CAYROL |
| Page 41 à 42 | HABITER LE GRAND FIGEAC             | GRAND FIGEAC      |
| Page 43      | INFORMATIONS MAIRIE                 | Céline PLANTIE    |

## LE MOT DU MAIRE

C'est toujours une grande joie de venir à votre rencontre au travers de notre revue communale « VOIR, COMPRENDRE, AIMER ISSENDOLUS ». Instant privilégié où nous pouvons communiquer et développer la « politique » de notre petit territoire. Nous y trouvons l'occasion et le plaisir de ponctuer le travail accompli en 2016 et celui projeté en 2017.

Je suis heureux de vous présenter avec le Conseil Municipal, à toutes et à tous nos vœux les plus chaleureux pour 2017. Je ne vais pas déroger à la règle en vous disant que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur, réussite pour vous-mêmes et pour vos familles.

2016 s'en est allé avec sa cohorte de bonheur, mais aussi de grandes peines. Je veux faire référence à la disparition brutale, tragique et surtout prématurée de notre regretté Jean-Luc BRUNET. Il fut durant 6 ans, de 1989 à 1995 Conseiller Municipal. Madame Yvonne GESTES, dernière institutrice d'Issendolus (1967- 1992). Je tiens à saluer leur mémoire, et apporter à leur famille toute notre compassion.

Je souhaite la bienvenue à tous les habitants, qui ont choisi de venir vivre chez nous ; ainsi qu'aux 4 enfants nés cette année.

En 2017, comme les années précédentes, nous savons que nous pouvons compter sur le dynamisme de nos associations. Remercions tous ces bénévoles qui par leurs actions, créent ce lien nécessaire qui permet de mieux vivre ensemble. Je voudrais particulièrement saluer la venue d'une association supplémentaire dont le siège social est au Séchoir aux « Bouygues ». Qu'elle soit la bienvenue parmi nous.

2017 sera une année remarquable pour la démocratie. En effet, au mois de Mai ainsi qu'au mois de juin nous serons appelés à nous rencontrer pour élire un nouveau président, et une nouvelle assemblée nationale. Pour certains électeurs, ils devront se prononcer en septembre pour les sénatoriales.

Le Grand-Figeac dont nous faisons parti s'agrandit de 12 communes de l'ancien canton de Latronquière. Notre intercommunalité représentera 92 communes et 46 000 habitants. Nous ne pouvons que constater que le pouvoir décisionnel se dilue de plus en plus. Quant « aux communes nouvelles » c'est le statut quo.

A l'aube de l'année nouvelle, nous devons dresser le bilan de l'année écoulée, et exposer les projets en cours. Pour l'année 2016, nous avons finalisé les projets suivants :

- La construction d'un bâtiment de stockage pour le matériel communal ; la solution d'un bâtiment avec panneaux photovoltaïques nous a séduit et nous l'avons réalisé. A ce jour il manque quelques finitions qui seront effectuées prochainement. Son coût est de 50 000 euros TTC environ. La vente d'électricité devrait nous rapporter entre 2000 et 2500 euros par an.
- L'opération « cœur de village » est à ce jour terminée et inaugurée de façon surprenante sans jeu de mots. Cette opération qui a duré 4 ans pourra être soldée sans emprunt de la part de la commune ; c'est à souligner.
- La restauration des 2 objets mobiliers de l'église, à savoir :

- La statue de la vierge à l'enfant du 18<sup>ème</sup> siècle
  - Le Bas-relief sculpté et peint du 17<sup>ème</sup> siècle sont en cours de réfection. Ils représentent un coût de 8000 euros TTC subventionnés à 70%
- Le renouvellement du contrat aidé de René VIZY qui se termine au mois de juin 2017.
- Le 16 juillet 2016 nous avons dit au revoir à notre dévouée Secrétaire de Mairie, SUZANNE. Ce fut une belle fête empreinte d'émotions, de beaux cadeaux lui firent remis, ils étaient à la hauteur du service rendu pour plus de 20 ans de présence parmi nous. La séparation ne fut pas radicale car nous l'avons recrutée comme collaboratrice et formatrice de notre nouvelle Secrétaire Céline pour 5 heures par semaine.
- Abordons maintenant les projets 2017 :
- Le projet d'aménagement du foyer rural, bibliothèque, et préau y compris. Il englobera la mise aux normes d'accessibilité, la réfection de l'isolation et du chauffage. Nous avons pris Mr ROUEDE architecte de Lacapelle-Marival comme Maître d'œuvre. Le projet est chiffré à 240 000 euros HT. Nous avons bien sûr demandé des subventions qui pourraient s'élever à 110 000 euros.
  - La restauration du dernier objet classé de l'église, un tableau de Sainte-Fleur du 19<sup>ème</sup> siècle pour la somme de 7 500 euros subventionnée toujours à 70%
  - Nous allons procéder à une étude pour la création de 5 à 6 places de parking sur la place de l'Hôpital Beaulieu

Je vous renouvelle à tous une bonne et heureuse année 2017 et je ne terminerai pas mon propos sans avoir une pensée pour tous ceux qui sont très attachés à notre village et qui en sont éloignés.

Vive ISSENDOLUS

Le Maire  
Patrick DELLAC



# ETAT CIVIL 2016



FÉLICITATIONS

## NAISSANCES

**Gaëlle THAMIE** née le 14 Janvier 2016 à Cahors de Eric THAMIE et de Audrey FEYT domiciliés « Bourg ».

**Ilyess CAVALIE** née le 19 Janvier 2016 à Cahors de Romain CAVALIE et de Monya HAIMER domiciliés « Les Bories ».

**Luna POURCEL** née le 6 Juillet 2016 à Brive-la-Gaillarde de Anthony POURCEL et de Céline BENAZETH domiciliés « Dadot ».

**Lilie PRADERE** née le 26 Novembre 2016 à Villefranche de Rouergue de Nicolas PRADERE et de Anne-Laure d'AGIER de RUFOSSE domiciliés « Lacaral ».



## MARIAGES

02/07/2016

**Julien, Paul, Antony JACQUIN et Amandine, Evelyne, Josette FAURE**  
Domiciliés à Egly-91520

02/07/2016

**Nicolas, Christian, Jacques PRADERE et Anne-Laure, Marie, Evelyne d'AGIER de RUFOSSE**  
Domiciliés à « Lacaral » 46500 ISSENDOLUS

## DECES



01/04/2016

**Yvonne, Marie, Louise BRUNET**

Domiciliée « Mas d'Atgié »

12/07/2016

**Maurice, Marcel, Léopold LAVINAL**

Domicilié « Le Breil »

18/07/2016

**Jean-Luc BRUNET**

Domicilié « Champ grand »

# AUTORISATION DE CONSTRUIRE 2016

## ● Arrêtés de permis de construire délivrés à :

- **Mr et Mme MATHIS Laurent** pour la construction d'une maison d'habitation à « Gruffiel ».
- **Mr et Mme MANAU Philippe** pour la construction d'un garage et d'une salle de détente à « Gary ».
- **Mr BRUNET Pascal et Mme BOS Pauline** pour la construction d'une maison d'habitation « Aux Bois ».
- **Mr et Mme VIGNALS Georges** pour la construction d'une maison d'habitation « Aux Bories ».

## ● Arrêtés de non opposition à une déclaration préalable délivrés à :

- **Mr et Mme MATHIS Laurent** pour la construction d'un abri de jardin en bois à « Gruffiel ».
- **Mr et Mme DESPEYROUX Daniel** pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la maison d'habitation « Aux Bois ».
- **Mr et Mme SIBOU Rémy** pour la réfection de la toiture et la pose de lucarnes sur sa maison d'habitation.
- **Mme VAYRAC Cécile** pour la construction d'un abri à chevaux à « Souilhol ».



# ANIMATIONS COMMUNALES

Le Maire et son Conseil municipal ont participé et ont proposé plusieurs rencontres durant l'année 2016 destinés à tous les ISSENDOLIENS du plus jeune au plus âgé.

## DIMANCHE 10 JANVIER 2016 : VOEUX

Comme le veut la coutume, les vœux du Nouvel an ont été présentés par le maire et son Conseil municipal à la population le dimanche 10 janvier 2016 suivis par le partage de la galette. Un moment privilégié de rencontre, de dialogue et d'échanges.



## DIMANCHE 16 JUILLET 2016 : DEPART A LA RETRAITE



### **EXTRAIT DE L'ALLOCUTION DE M. LE MAIRE POUR LE DEPART A LA RETRAITE DE MADAME SUZANNE QUERCY « LA SECRETAIRE » LE 16 JUILLET 2016**

Ca y est ; nous y voilà. Moment tant espéré, attendu, parfois redouté. L'heure de la retraite a sonné. Plus de 20 années ont défilé à l'horloge de notre village.



Nous sommes venus nombreux, chère Suzanne, aujourd'hui en ce 16 juillet 2016, au cœur de notre petite cité. Amis, familles, villageois ont répondu présent pour venir te saluer avec le respect qu'il convient, et toute l'amitié que nous te portons.



Ce rassemblement, fort sympathique et convivial, a pour seul objectif de te dire Madame la Secrétaire, un au revoir profond et sincère. Chère Suzanne, depuis 1991, tu as commencé ton travail de secrétaire à la mairie de Rudelle tout en élevant tes 3 enfants. Puis vint le tour d'agrandir ton activité en prenant le secrétariat d'ISENDOLUS le 2 novembre 1995.

Tes qualités premières à savoir : tes aptitudes, ta volonté de servir, tes connaissances, ta discrétion, ta disponibilité, et ta grande expérience ont fait de toi quelqu'un de performant, compétent en tous les domaines.

- L'Etat Civil n'a plus de secret pour toi,
- L'Urbanisme tu le maîtrises à merveille,
- La Comptabilité Communale n'est qu'un jeu d'enfant,

Mais là où tu excelles c'est bien dans les dossiers d'investissements communaux avec à la clé :

- les marchés publics, nous n'avons plus besoin à ce jour d'avoir recourt à un cabinet spécialisé
- le montage des dossiers de subventions et leurs suivis qui ne sont pas une sinécure.

Je vais me permettre de faire la comparaison du rôle déterminant, dans notre petite cité, de la secrétaire avec un orchestre symphonique. Le Conseil Municipal écrit la musique. Le Maire la dirige. Mais aussi belle soit-elle pour qu'elle soit mélodieuse, agréable à nos oreilles, il est impératif d'avoir un bon arrangeur qui écrive les différentes orchestrations, en quelque sorte qui « habille la musique ». C'est tout simplement le rôle de la secrétaire qui travaille donc « de concert » avec les édiles municipaux.

Chère Suzanne, en 20 ans, tu as « ficelé » les dossiers et sans vouloir être exhaustif, je tiens à rappeler

- Le fin de la réhabilitation du presbytère.
- La rénovation intérieure de la mairie.
- La construction de 2 ateliers municipaux.
- La transformation du garage du presbytère en logement.
- La réhabilitation du logement des instituteurs
- L'élaboration du PLU.
- Le cœur de village de L'Hôpital Beaulieu.
- Achat de la propriété au Moulin à Vent et sa rénovation.
- La construction d'un nouveau cimetière.

- o L'éclairage du stade de foot.
- o Le dallage de l'Eglise.
- o Le cœur de village de notre bourg qui est en voie d'achèvement à ce jour.
- o Nous avons lancé un dernier projet avec la mise aux normes pour les handicapés des bâtiments publics ainsi que la rénovation énergétique du foyer rural, de la bibliothèque et d'une salle associative sous l'ancien préau.

Afin d'accomplir ta belle mission, tu as su travailler, avec méthode, créer des liens forts avec tes collaborateurs, à savoir :

- Nos deux employés municipaux, Alain et René, à qui nous devons rendre hommage pour leur travail sérieux et de qualité.
- Les différentes réunions des conseils municipaux auxquelles tu as assisté où tu as su apporter ton expertise technique.

Pour conclure chère Suzanne, nous te souhaitons tout le bonheur du monde comme dit la chanson, nous formulons les vœux d'une excellente et active retraite. Nous te renouvelons nos remerciements, notre gratitude. Pour tout ce que tu as fait pour nous, nous te disons avec force et émotion MERCI !!!!



Tableau peint par M. René Laurensou connu pour ses peintures et son sens artistique et offert par le conseil municipal à Suzanne QUERCY pour son travail au sein de la commune.

## SAMEDI 19 NOVEMBRE 2016 : INAUGURATION COEUR DU VILLAGE



### **EXTRAIT DU DISCOURS DU MAIRE INAUGURATION DU CŒUR DE VILLAGE**

Permettez qu'en ce jour mémorable pour nous et devant un si beau panel de décideurs rassemblés : Qui va de l'Etat en passant par la Région, le Département, le Canton, la Communauté de Communes, je me laisse aller à quelques réflexions après plus de 27 ans de mandat de maire.

Je pense que l'occasion ne se représentera pas de sitôt, en ce qui me concerne. J'aime profondément mon village. J'y travaille tous les jours sans relâche, avec abnégation, et je mesure quotidiennement la charge qui m'incombe.

Je voudrais vous soumettre le questionnement qui nous préoccupe, nous les élus de petits territoires :

- Sommes-nous bien entendus ? bien compris ? Est-ce que notre parole, si on nous la demande, est prise en considération ?
- Tout d'abord, je voudrais aborder le redécoupage des cantons. Je pense que de diminuer de moitié leur nombre dans notre département, avec la parité, est une bonne chose, comprise de tous, si ce n'est qu'à la fin il y a plus de conseillers départementaux que de conseillers généraux.

Nous avons été affectés au canton de Gramat, sans aucune concertation, et malgré une délibération du Conseil Municipal qui indiquait notre refus. Notre parole n'a pas été prise en considération.

*M*

Abordons maintenant les communes nouvelles qui arrivent à grand pas, avec son lot d'incertitudes, de questionnement légitime, il faut se « marier » à tout prix. Deux hypothèses d'école :

- Nous nous marions avec 4 ou 5 petites communes. Faisons-nous à la sortie une commune nouvelle « riche » ? Quel peut être notre projet commun ? Qui va piloter la commune nouvelle ? Puis dans le fond, si on parle de mariage, est-ce qu'on « s'aime » ?
- On se marie avec Gramat, ce qui ne serait pas illogique. Nous ne sommes pas de la même Communauté de Communes. Bien vite, on va nous rétorquer, vous n'avez qu'à partir à CAUVALDOR. Dans ce cas vous aurez une délibération dans la semaine qui indiquera notre hostilité car nous sommes persuadés que nous sommes plus du bassin de vie de FIGEAC que de SOUILLAC/SAINT-CERE.

Serons-nous obligés d'aller de force là où nous ne voulons pas aller ?

Terminons mes réflexions avec la Communauté des communes. Je tiens à signaler que nous avons été une des premières communes à soutenir notre regretté Pierre THAMIE afin que le canton de LACAPELLE MARIVAL devienne une Communauté. En 2013, nous avons émis le vœu de rester ensemble et de rejoindre Figeac Communauté qui est devenu le GRAND FIGEAC.

En ce qui nous concerne, c'est :

- 2 kms par an de voirie refaite.
- 1 ramassage d'ordures ménagères efficace.
- Nous serons bientôt dotés sur le territoire d'une piscine couverte et chauffée, instrument ludique et pédagogique indispensable.
- 5 000 Emplois industriels sur notre bassin Figeacois.
- Un service d'urbanisme performant.



On pourrait continuer, mais j'arrête là. C'est vrai, c'est un bel outil, qui comporte beaucoup d'engrenages, de rouages. Il ne faut pas oublier de le graisser régulièrement. Si j'ai bien compris, ces jours derniers à FIGEAC, l'huile nécessaire vint à manquer ; et un roulement fut en souffrance. Mais rassurez-vous, il fut bien vite réparé. L'inauguration de notre cher cœur de village nous a été signifiée officiellement et unilatéralement que le 8 novembre.

Reprenons succinctement la genèse de ce projet qui se décompose en 2 phases :

- 2012-2014 : le maître d'ouvrage étant la commune d'ISSENDOLUS, nous avons effectué et payé :
    - o Le réseau pluvial
    - o La dissimulation des réseaux EDF et téléphone
    - o La maîtrise d'œuvre s'y rapportantPour un montant de 90 000 € ; Nous avons obtenu 22 000 € de subventions. Reste à charge pour la commune 67 900 €.
  - 2014-2016 : le maître d'ouvrage est le GRAND FIGEAC, le coût de l'opération 298 000 € auquel il faut défalquer 142 600 € de subventions
- Reste à charge pour nos deux entités 77 700 € minoré pour Issendolus de 17 000 € somme allouée par l'ancienne Communauté de Communes Causse Ségala Limargue avant fusion

L'heure des remerciements est arrivé et je veux commencer par ceux qui ont élaboré le projet et répondu avec justesse à nos attentes. Je veux nommer Amélie VIDAL notre ingénieur paysagiste et le Cabinet GEA pour la partie topographique, M. Frédéric BONNET qu'ils soient vivement remerciés pour le sérieux de leur travail

Nos remerciements s'adressent tout d'abord :

- o à notre partenaire le Grand Figeac pour 77 700 €
- o à l'Etat pour 42 200 de DETR
- o au Département pour 34 000 € de FAIE, 24 800 € de Fonds de Concours pour le réseau routier, 2 180 € de FAPEC, 8 300 € d'amendes de police.
- o à la Région pour 21 260 € dans le cadre du Contrat de Pays, 14 790 € par l'intermédiaire du PNRCQ,
- o La Réserve parlementaire pour 10 000 €
- o La FDEL pour 7 000 €

Globalement pour 388 000 € nous avons obtenu 181 600 € de subventions.

Au nom de la commune, de son Conseil Municipal et de son maire, nous vous renouvelons nos sincères et profonds remerciements. Nos remerciements vont aussi au Syndicat d'Eau de Thémines qui a refait les conduites ainsi que les différents branchements de notre village pour la somme de : 89 000 € H.T.

Je n'oublierai pas de saluer les entreprises et de les remercier chaleureusement pour leur excellent travail, leur compréhension et leur bonne humeur : l'entreprise GREGORY et ses sous-traitants et en particulier l'entreprise DELPON d'ISSENDOLUS - l'entreprise ESPACES VERTS DIVONA et son sous-traitant - l'Entreprise COLAS pour le réseau pluvial - l'entreprise SDEL pour la dissimulation des réseaux et l'éclairage public

Je ne terminerai pas mon petit bavardage sans vous parler de l'avenir proche de notre commune. Un chantier en poussant un autre, nous avons initié un autre projet, la mise en accessibilité des bâtiments publics et la rénovation énergétique du bâtiment foyer rural - bibliothèque. M. Pierre ROUEDE Architecte en est le maître d'œuvre. Le projet avoisinerait les 240 000 € H.T.....

## DIMANCHE 11 DECEMBRE 2016 : NOEL DES ENFANTS



Un film d'animation a été projeté au foyer rural, suivie d'une visite de la bibliothèque avec des lectures de conte. Enfin, tous les enfants présents ont pu voir le Père Noël arriver dans une calèche. Ils ont eu la joie de pouvoir s'y installer et de faire plusieurs fois le tour du Bourg d'Issendolus sous la conduite de M. Christian Lafage accompagné de son épouse.

Cet après-midi a été clôturée par la distribution de cadeaux accompagnée d'un délicieux goûter pendant que les parents se retrouvaient autour du verre de l'amitié.



# ATELIER MUNICIPAL

La construction d'un bâtiment de stockage pour le matériel s'est avéré nécessaire vu que la commune ne possédait pas de bâtiment communal pour les engins : tracteur tondeuse, camion... La solution d'un bâtiment avec panneaux photovoltaïques a séduit le conseil de fait que la vente d'électricité assurait le financement du bâtiment ce qui concluait à une opération blanche sur 20 ans.



**Réalisation de la dalle du bâtiment, des conseillers municipaux aident le personnel technique.**

Lors de la séance du conseil municipal du 28 mai 2015, la commission en charge de ces questions propose deux devis pour un bâtiment de 80 m<sup>2</sup> livré clé en main et qui comprend : pose et installation de 36 modules, raccordement des capteurs et de l'électricité, consuel, charpente métallique avec ses fondations, de la couverture, et d'un portail coulissant. Le coût du bâtiment est de 32 794,91 euros H.T.. le coût de revente de l'électricité est de 0,26€ / Kw/h avec une production estimée de 10912,50 Kw/h soit une estimation du revenu annuel de 2855,80.

Lors de la séance du conseil municipal du 18 juin 2015, le maire informe que la demande de permis de construire a été refusée car le dossier n'avait pas été validé par un architecte et était incomplet. Le conseil retient l'architecte en charge du dossier AD AP de la salle des fêtes pour représenter la demande, sachant que l'entreprise responsable du hangar prend les honoraires à sa charge. Lors de la séance du 16 novembre 2015, le conseil approuve le coût définitif du bâtiment de stockage pour un montant de 38 469,49 € HT hors coût du bardage, dalle béton, honoraires d'architecte et raccordement par ERDF.

Enfin, lors de la séance du 16 février 2016, le maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation afin d'aménager un chemin et une plateforme pour le bâtiment puis trouver une société pour fournir le béton de la dalle.



Et ça se remarque, comme dans tous les groupes de travail, un seul est à la commande (et c'est le plus jeune) pendant que les autres le soutiennent.....

# ISSENDOLUS

## Animations



L'Assemblée Générale d'Issendolus Animations s'est tenue le jeudi 15 décembre 2016. Le bureau a été renouvelé :

Président d'honneur : DELLAC Patrick  
Président : DESPEYROUX Rémi  
Vice-président : SAINTE-MARIE Jérémy  
Secrétaire : DAVID Justine  
Secrétaire adjointe : BRUNET Laura  
Trésorier : LE MIERE Pierre  
Trésorier adjoint : SAINTE-MARIE Didier

La Commission Brocante ainsi que la Commission Fête repartent pour une nouvelle année.

En effet, la traditionnelle Brocante-Marché aux fleurs du 8 mai a été couronnée de succès en cette année 2016.

Nous tenons qui plus est, à remercier tous les artisans et commerçants qui nous aident au travers de leurs dons pour les pubs.

Par ailleurs, nouveauté pour la fête du village qui s'est tenue cette année les 8 et 9 juillet 2016. En effet, sous une ambiance « bodégas », avec un traiteur sur place, le vendredi soir s'est déroulé dans une ambiance conviviale.

Le repas méchoui du samedi a quant à lui ravi les papilles des convives, puisque près de 230 repas ont été réservés.

Nous tenions à remercier les habitants d'Issendolus qui, par leur présence, participent au bon fonctionnement des diverses animations qui font vivre ce village, et pour lesquelles nous nous investissons.

Afin de remercier les bénévoles, un repas se déroulera le 28 janvier 2017 à la salle des fêtes d'Issendolus en vue de partager mets et verres de l'amitié dans une ambiance amicale.

Nous comptons sur tous les habitants pour que puisse continuer à vivre notre association et ses diverses animations. Nous avons encore et toujours besoin de vous.

Nous en profitons pour remercier une fois encore tous ceux et celles qui œuvrent bénévolement pour nos diverses festivités.

Issendolus Animations vous souhaite une excellente année 2017.

### Déjà 8 bougies pour la bibliothèque !

Des lecteurs toujours fidèles fréquentent régulièrement la bibliothèque de notre Commune.

Au cours de cette année 2016, 442 adhérents ont emprunté des ouvrages, ce qui fait une moyenne de 9 personnes par samedi matin.

A ce jour, la bibliothèque compte 2600 livres (sections « adulte et jeunesse » confondues ) ainsi que quelques magazines pour enfants.

Cette année 2016, il a été acheté : 18 romans – 26 documentaires -  
à ces achats viennent s'ajouter 235 dons, ouvrages en bon état mais dont la parution n'est pas récente.

Aline et Mireille, ravies de constater cette fréquentation assidue, ont pour objectif de vous présenter chaque trimestre, les dernières « nouveautés » sélectionnées et achetées avec le souci constant de satisfaire le goût et l'intérêt de la lecture de nos abonnés.

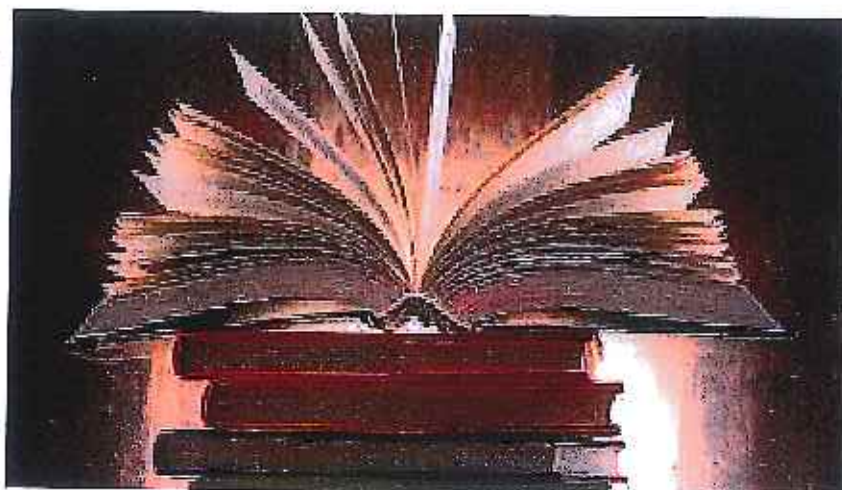
Pour ce faire, nous proposons des « romans », des documentaires : récits, souvenirs, mémoires, sciences, techniques, histoire, géographie, voyages. Quelques romans policiers, romans régionaux ; et biographies.

Désormais, vous serez donc informés de la mise en rayon de ces « nouveautés » en lisant la presse locale.

Les responsables de la bibliothèque vous souhaitent une bonne année 2017 et espèrent accueillir de nouveaux lecteurs .

*« Chacune de nos lectures laisse une graine qui germe » Jules Renard*

**RAPPEL :** ouverture tous les samedis de 10 h à 12 h  
inscription gratuite pour tous



## ***Le Cyclo Causse d'Issendolus vous souhaite une bonne et heureuse année 2017.***

L'année 2016 a débuté par le repas du far levé qui a encore connu un large succès.

Merci à tous pour votre participation.

La sortie du club du mois de juin a eu lieu dans le cantal sous un ciel encombré.

Cette sortie a permis de franchir le Puy Marie ainsi que le Col du Pertus.

Le séjour s'est achevé par une visite de la Ville de Saint Flour.

### **Hommage à Jean-Luc**



C'est sur ces petites routes du Lot que nous avons si souvent parcourus ensemble que tu nous as quitté un lundi matin.

Tu es parti tout seul. Nous qui avions pour devise de rouler ensemble, de partir et revenir ensemble.

Pourquoi cette échappée en solitaire? Tu as franchi le 1<sup>er</sup> cette ligne d'arrivée et tu nous laisses sur le bord du chemin. Pourquoi es-tu parti si vite, si cruellement, si bêtement. Tu nous laisses aujourd'hui dans une peine incommensurable et inconsolable.

Les gars du CCI pleurent Jean-Luc, le cycliste, l'ami, le cousin.

Profondément humain, généreux, et tellement serviable. Tu as tant donné à ceux qui ont partagé tes passions, le foot, le rugby, le vélo....

Toujours prêts à rouler mais aussi à nous préparer ses bons repas, et ton pain, Jean-Luc, qui va le faire à ta place.

Nous pensons bien sûr à Claudine, ta femme, tes enfants, tes frères, le petit Paul, Jcannot et Simonc, ta nombreuse famille et tous tes amis qui étaient si nombreux pour t'accompagner une dernière fois avant de prendre ton envol.

Jean-Luc, nous ne t'oublierons jamais.

Tu nous manques déjà.

# CLUB DU TEMPS LIBRE

**En 2016, 92 adhérents composent notre club.**

**17 JANVIER** : 70 PERSONNES ASSISTAIENT A L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN PRÉSENCE DE MR LE MAIRE : RECOUVREMENT DES COTISATIONS, RAPPORT MORAL ET FINANCIER, ACTIVITÉS DE L'ANNÉE PASSÉE, RENOUVELLEMENT PARTIEL DU BUREAU. NOUS AVONS PU ADMIRER UNE MAGNIFIQUE EXPOSITION DE PATCHWORK : PEINTURES .CARTONNAGE ŒUVRES DE QUELQUES ADHÉRENTES DU CLUB, GALETTES, CIDRE, VIN BLANC ,CHOCOLATS ,TOMBOLA, CECI OFFERT PAR LE CLUB.

**7 FÉVRIER** : THÉÂTRE PAR LE GROUPE DE STE COLOMBE FORTE PARTICIPATION (75 P) ET BEAUCOUP DE RIRES. NOUS SOULIGNONS QUE C'EST OUVERT A TOUS. GOÛTER OFFERT : MERVEILLES, CAFÉ, CHOCOLATS, CIDRE, JUS DE FRUITS.

**8 MARS** : JOURNÉE STOCKFISCH - MATIN : VISITE D'UNE FERME(SAFRAN) A ROUSSENNAC(12)-REPAS STOCKFICH à ASPRIERES (43 P) - APRÈS- MIDI : VISITE DU CHATEAU DE BOURNAZEL (MAGNIFIQUES MEUBLES).

**3 AVRIL** : QUINE AVEC UNE TRÈS NOMBREUSE ASSISTANCE ET DE NOMBREUX LOTS.

**22 AVRIL** : JOURNÉE DE LA FORME À ALVIGNAC : MARCHÉ, REPAS, JEUX DIVERS. 23 PARTICIPANTS D'ISSENDOLUS CE QUI EST TRÈS BIEN.

**24 AVRIL** : JOURNÉE DE LA FORME à ALVIGNAC : LE MATIN MARCHÉ D'ENVIRON 6 KMS. -REPAS.

**22 MAI** : 20 ANS DU CLUB ANIMATION : MUSIQUE, MAGIE ET UN TRÈS BON GOÛTER OFFERT PAR LE CLUB (80 P)

**LUNDI 30 MAI AU VENDREDI 3 JUIN** VOYAGE À SALOU : BATEAU SUR LE DELTA DE L'EBRE, CAMBRILS, SITGES, TARRAGONE, MARE DE DEU DE LA ROCA PERCHÉ SUR UNE FALAISE DE ROCHES ROUGES, POBLET MAGNIFIQUE MONASTÈRE. (41 PART.)

**6 SEPTEMBRE** : LE PERIGORD VERT : CHATEAU DE BOURDEILLES, LA TRÈS BELLE VILLE DE BRANTOME (VENISE DU PERIGORD : 41 PARTICIPANTS.

**28 SEPTEMBRE** : RASSEMBLEMENT DÉPARTEMENTAL AU MAS DE SABOTH A VERS MARCHÉ, REPAS, SPECTACLE.

**13 OCTOBRE** : PETS DE NONNE AVEC VISITE DES GROTTES DE PRESQUE QUE TOUT LE MONDE A APPRÉCIÉ (46 P).

**27 NOVEMBRE** : REPAS DE FIN D'ANNÉE : 73 PARTICIPANTS ET TRÈS BONNE AMBIANCE.

COMME LE VEUT LA TRADITION NOUS AVONS DISTRIBUÉ DES BOÎTES DE CHOCOLATS AUX ADHÉRENTS DE 80 ANS ET+.

MERCI À TOUS NOS ADHÉRENTS ET AUX BÉNÉVOLES QUI NOUS PERMETTENT DE RÉALISER CES JOURNÉES DE LOISIRS ET RENCONTRES.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OFFRE À TOUS LES HABITANTS DE LA COMMUNE SES MEILLEURS VŒUX POUR 2017.

SI VOUS AVEZ 50 ANS OU + VENEZ DONC REJOINDRE NOTRE CLUB POUR PARTAGER CES MOMENTS CONVIVIAUX LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ.

LA PRÉSIDENTE. Michèle Payrol

# SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE ISSENDOLUS

## « LE CLUB SAINT HUBERT »



***Vous présente ses meilleurs vœux de joie, bonheur, santé, ..... pour l'année 2017.***

La saison 2015/2016 s'est terminée avec l'organisation de 2 battues où des renards et 7 chevreuils ont été tués

Lors de l'assemblée générale 2016/2017, la présentation du rapport financier a fait apparaître un solde positif.

Le bureau a été renouvelé et se décompose ainsi :

Président d'honneur : M. Dellac Patrick

Président : M. Landes-Delpon Vincent

Vice-président : M. Gestes Guy

Secrétaire : M. Molinier Louis

Secrétaire adjoint : M. Adgié Bernard

Trésorier : M. Esteves de Oliveira José

Trésorier adjoint : M. Dumancie Franck

Garde : M. Landes-Delpon Roland

Pour la saison 2016/2017 la fédération de chasse nous a délivré 14 colliers pour les chevreuils et nous avons organisé pour le moment deux battues où nous avons tués 9 chevreuils et plusieurs renards.

Les prochaines battues se feront courant février.

La société de chasse tient à remercier tous les chasseurs et les non chasseurs pour leur travail au sein de la société de chasse communale malgré les nouveaux règlements, la diminution des permis de chasse (plus de nouveaux permis sur la commune) et les difficultés qu'il peut y avoir entre chasseurs.

Le bureau





ÉCOLE DE FOOT  
ELAN MARIVALOIS  
Mairie 46120 Lacapelle Marival  
N° d'agrément : 468227507  
N° d'affiliation : 546384

Une nouvelle saison débute et avec elle un changement de taille suite à la fusion des 2 clubs seniors qu'elle couvrait, l'école de foot Limarge Ségala 96 change de nom et s'appelle désormais **l'Ecole de Foot de l'Elan Marivalois**. Un nouveau nom pour une identité plus forte, une vraie politique de club avec un rapprochement très étroit avec le club senior laisse entrevoir de belles choses pour l'avenir.

Chaque année, cela représente toujours autant de jeunes à encadrer et nous tenons à dire un grand merci aux éducateurs, joueurs, dirigeants et parents pour le travail qu'ils réalisent et leur énorme investissement. Sans tout cela l'école de foot n'existerait pas, elle ne fonctionne qu'avec le bénévolat.

En effet, avec les différentes équipes engagées en U7 et U9, 2 équipes engagées U11 et en U13, avec en entente avec Causse Limargue 2 équipes engagées en U15, en U17 et surtout 2 équipes en U19 cela demande beaucoup de travail. Concernant les U19, il faut noter la réelle volonté du club senior de faire une politique envers les jeunes et nous les remercions pour cela.

Cette catégorie ainsi que les U15 s'entraînent 3 fois par semaine en soirée sur le site d'ISSENDOLUS, le lundi et le mercredi pour les U15 et le vendredi pour les U19.

L'équipe II des U15 joue également les matchs de championnat sur le stade de Buzat.

Nous profitons de ce petit mot, pour remercier la municipalité d'ISSENDOLUS de mettre à disposition ses structures, les employés communaux pour l'entretien en parfait état de cet équipement et la population pour sa généreuse participation aux calendriers.

Cela fait plaisir de se voir soutenu dans notre action en faveur des jeunes et nous espérons toujours vous voir aussi nombreux autour des stades pour encourager nos jeunes footballeurs.

Les Co-Présidents

Yves LOUARGANT – Serge QUERCY

Entente ECOLE DE FOOT ELAN MARIVALOIS / CAUSSE LIMARGUE / SEGALA FOOT

U15 équipe A

2016/2017

Debout de gauche à droite : Bruno DELMAS (dir.), Clément DESCARGUES, Rémi PINQUIE, Tom LAFAGE, Pierre BOURRE, Wasim EL GHALI, Tom DE SEIXAS, Julien CLARY, Jean-Marc BRUNET (éduc.), Lionel PINQUIE (dir.)

Accroupis de gauche à droite : Gabin PAGES, Eddy PAGES, Mathieu PINQUIE, Axel BORIE, Antoine POCHET, Guillaume BAUDET, Manon AURIEL.

Absents : Alexandre NGBENZI, Marvin BOUCHERON, Quentin SALOMON



Entente ECOLE DE FOOT ELAN MARIVALOIS / CAUSSE LIMARGUE / SEGALA FOOT

U15 équipe B

2016/2017

Debout de gauche à droite : Serge QUERCY (co-Président), Marion CADIERGUES, Lucas VERMANDE, Enzo PUEL, Emilien POUDEROUX, Garris NONDETEOU, Maxime CASSAN, Bruno PUEL (dir.), Christian LE GALLIC (dir.)

Accroupis de gauche à droite : Aymeric BIAUDIS (dir.), Yohan LE GALLIC, Matteo COUDERT, Rémi LARNAUDIE, Louis PRADAL, Alexis BLAZY, Jonathan CROS, Etienne CALOMON, Noan VERINES

Absents : Léo BACH, Lucas BLATY, Emma ESTIVAL, Tifanie ETASSE, Elías HATTENBERGER, Alexandre SAMI, Flavien DESCARGUES, Rémy VERMANDE (éduc.)





L'année 2016 restera une année marquante pour le football de l'ancien canton de Lacapelle Marival, en effet le club de FLAM (Leyme Aynac Molières) et l'U.F.M.(Lacapelle, Anglars, Issendolus, Thémines) ont décidé de construire leur avenir ensemble en créant un seul club sous le nom de: ELAN Marivalois. L'école de foot et le club seniors étendent leur activité sur le même territoire, il est donc normal qu'ils portent le même nom. Des U7 aux vétérans, les joueurs défendront les mêmes couleurs, ainsi nous espérons développer une identité forte en partageant encore plus les valeurs qui nous animent telle que la solidarité, le respect de chacun et la convivialité.

Sportivement, 1 équipe féminine, 4 équipes seniors et 1 équipe vétérans toutes bien encadrées ne manqueront pas de tirer haut nos couleurs. Si le maintien est espéré pour les 4 équipes réserves et que notre équipe féminine continue de prospérer, il n'est pas interdit de rêver à une ascension à la division supérieure pour notre équipe fanion. L'ELAN Marivalois peut envisager l'avenir avec sérénité, comptant sur une équipe dirigeante étoffée et motivée et une école de foot forte et efficace. Ainsi nous souhaitons que plaisir et progrès sportif soient au rendez-vous sur tous nos terrains.

Nous souhaitons remercier la municipalité d'Issendolus, les partenaires du club pour leur collaboration et l'intérêt qu'ils portent à l'ELAN Marivalois, sans oublier tous les bénévoles qui œuvrent pour la bonne marche du club ainsi que nos 2 arbitres Damien HUG et une petite nouvelle Anaïs FALGUIERE.

Portons tous ensemble le plus haut possible les couleurs de l'ELAN Marivalois.

Serge CADIERGUES Yves LOUARGANT



## **Une nouvelle association sur notre commune :**

### **Le Séchoir !**

Le 13 septembre 2016, une nouvelle association a vu le jour sur notre commune : Le Séchoir.

C'est une association loi 1901. Le Séchoir est aussi le nom du lieu géré par l'association. Il se situe au lieu-dit Les Bouygues et partage le bâtiment avec les couvreurs-charpentiers Quercy Toiture, les mécaniciens Miroir Auto. Le bâtiment est construit à partir d'un ancien séchoir à tabac, d'où le nom du lieu et de l'association.

#### ***Pourquoi ?***

L'association est née de la volonté d'un groupe de personnes de faire vivre et faire bouger le territoire en créant un endroit où se rassembler, se rencontrer, échanger, faire et décider ensemble. C'est un lieu ouvert où chacun-e peut faire soi-même et proposer au sein d'un collectif.

#### ***Qu'est-ce qui s'y passe ?***

Cette année la première action de l'association a été l'organisation de la Fête de la soupe (tournoi de pétanque, jeux de société, spectacle, concert, concours et dégustation de soupes). Un peu plus d'un vingtaine de bénévoles ont organisé cet événement. 35 personnes sont venues faire déguster leur soupe. La fête de la soupe a réuni environ 400 personnes dans une ambiance de fête et de partage !

Depuis la rentrée, deux ateliers ont lieu régulièrement : un cours de Djembé tous les mercredis soir à 18h30 mené par l'association *Riders on the Lot*, et un groupe de parole de femmes une fois par mois.

D'autres projets sont en cours : un atelier d'information sur les logiciels libres et la sécurité Internet avec une aide à l'installation de logiciels libres et des après-midi goûters/jeux de société.

Chacun de ces projets est porté par des personnes différentes.

#### ***Bienvenue à toutes et tous !***

Que nous soyons enfant, adulte, jeune, vieux, beau, moche, riche, pauvre, gentil ou pas, etc. ce lieu est pour nous tou-te-s !

Le lieu n'est cependant pas terminé il reste des travaux à faire pour permettre l'ouverture officielle. Pour cela, des chantiers participatifs sont organisés.

Si vous voulez faire partie de l'aventure de quelque manière que ce soit (recevoir des informations, participer aux travaux, mettre en place un atelier, organiser des journées ou soirées à thème, projeter des films, etc.)

Ecrivez à **le.sechoir.46@gmail.com** ou appelez au **06 28 91 53 56**

## LES AMIS DE SAINTE FLEUR



Après plusieurs hésitations, l'opportunité de créer une association dont l'objet principal concerne le patrimoine d'Issendolus, s'est présentée.

L'assemblée générale constitutive de l'association LES AMIS DE SAINTE FLEUR s'est déroulée le 12 février 2016, son siège social est en mairie d'Issendolus. L'objet de l'association porte sur la préservation, la restauration et le rayonnement du patrimoine d'Issendolus. Cette activité s'inscrit en concertation avec la commune, la paroisse et les collectivités locales, communauté de communes, département, région et état. Les partenaires privés sont aussi ciblés.

Rapidement, l'association enregistre une vingtaine d'adhésions et plusieurs dons qui donnent lieu à défiscalisation.

L'association s'associe à la commune et les collectivités pour financer la restauration du mobilier de l'église : statue et bas-relief.

Avril 2016: publication au JO de l'association "Les Amis de Ste Fleur".

Octobre 2016: organisation de la fête de Ste Fleur qui sera dorénavant gérée par l'association et première levée de fonds privés d'une entreprise.

Novembre 2016: réunion du Grand Figeac avec les maires et les responsables d'associations pour lancer un projet d'Art et Histoire sur la communauté de commune. La salle capitulaire devrait y tenir une place de choix. Ce projet permettra notamment de financer une part de la communication et de la signalétique liées au patrimoine.

Novembre 2016: début de la restauration du bas-relief et de la statue de la Vierge dans l'église (XVIe et XVIIe) St Julien d'Issendolus.

Décembre 2016 : Discussions et premières actions en vue d'une donation à l'association de la salle capitulaire de l'Hôpital-Beaulieu.

L'année 2017 devrait être riche en événements avec notamment:

- La concrétisation de la donation de la salle capitulaire, rendant l'association maître-d'ouvrage de la restauration de ce patrimoine classé.
- La finalisation de la restauration en cours du mobilier de l'église (statue et bas-relief), ainsi que le classement du grand tableau avec l'instruction de son dossier de restauration aux côtés de la commune.
- La constitution du dossier nécessaire à la demande de subventions et à la recherche de mécènes pour la restauration de la salle capitulaire qui comprendra :

- Les éléments historiques.
  - Le devis d'études accompagné d'un projet de calendrier pluriannuel de restauration.
  - L'objectif d'exploitation et d'animation en concertation avec les collectivités.
- La tenue de l'assemblée générale que l'on vise au vendredi 17 mars pour entériner les principaux choix d'actions proposés par le bureau.
  - L'animation autour de notre patrimoine pour sensibiliser les sponsors, notamment privés.
  - La nécessaire augmentation des adhérents particulièrement d'Issendolus pour ancrer la démarche patrimoniale dans le village.
  - L'organisation de la fête de Ste Fleur qui contribue au rayonnement patrimonial.

Nous avons pu particulièrement apprécier le soutien à la création de cette association du maire, de la conseillère départementale, de conseillers communautaires du Grand Figeac, du responsable du patrimoine au département et de plusieurs personnalités privées dont la famille propriétaire de la salle capitulaire. Nous profitons de ce bulletin communal pour les remercier publiquement.

Notre patrimoine est un peu une identité pour le village, donc pour chacun de ses habitants, car il matérialise son histoire. Personne n'en est véritablement propriétaire à part la communauté. Il doit être transmis, mais ne doit pas rester figé. Chaque génération doit y déposer un peu de son empreinte pour, à son tour, la transmettre.

Francis Kovacs  
Président



## DU COTE DE LA PAROISSE...

Au cours de l'année 2016, la communauté paroissiale s'est investie dans les tâches du service et de l'animation de l'église ainsi que dans plusieurs autres projets : participation à la restauration du mobilier patrimonial et embellissement de l'église, initiative de la création de l'Association des Amis de Ste Fleur, le Jubilé de la Miséricorde avec la Mission Zachée, bien sûr la fête de Ste Fleur et la crèche dans le cadre du traditionnel rallye paroissial.



=>En premier lieu, rappelons que plusieurs personnes de la paroisse nous ont quittés en deuilant familles et amis. S'associer à ces peines est un devoir chrétien qui consolide la communauté et porte l'espérance d'éternité. En cette fin d'année, nous avons une pensée pour eux, mais aussi vers tous ceux et celles de la commune, qui souffrent de la maladie, de la solitude, de la précarité ou moralement.

=>Le secteur paroissial de Gramat-Rocamadour a changé de curé et de territoire, car le sanctuaire de Rocamadour n'en fait plus partie. Il contient une vingtaine de clochers à animer dont Issendolus. Le Père Alexandre Buléa venant de Montcuq a remplacé le Père Ronan de Gouvello nommé à Cahors. Le Père Clément Nastorg reste fidèle au poste. On peut l'en remercier, car il reste très attaché à nos villages, qu'il continue à servir avec dévouement, compétence et surtout gentillesse.

=>Certains se sont inquiétés de la disparition dans l'église du bas-relief en bois de Ste Fleur ainsi que de la statue de la Vierge dans le cœur. Pas d'inquiétude à avoir, car ces deux pièces classées au patrimoine, sont en cours de restauration avec l'appui du Conseil Général et de la commune. Le grand tableau de la vision de Ste Fleur, quant à lui devrait être prochainement classé (accord de la commission ad-hoc et attente de la signature du Préfet), ce qui permettra de bénéficier également de subventions importantes pour sa restauration prochaine.

=>Dans le même registre patrimonial, il a paru opportun de créer l'association des Amis de Ste Fleur qui permet d'élargir, au-delà de la paroisse, la prise en compte du patrimoine et son attractivité (cf l'article dédié).

=>Le changement du tracé du GR6, permet aux marcheurs et pèlerins vers Rocamadour et St Jacques de Compostelle, de découvrir notre magnifique église dont ils témoignent souvent par un message de remerciement. Ils viennent de toute l'Europe et même certains de plus loin. C'est souvent une occasion d'échanges avec les habitants et de découvertes réciproques. L'embellissement du cœur de village procure un espace d'accueil aux marcheurs et leur permet de profiter d'une halte, dont la notoriété grandit dans la communauté pèlerine.



=>Le Jubilé de la Miséricorde promulgué par le pape François s'est traduit dans le diocèse avec la traversée de nos villages pendant 3 mois, par un âne portant une statue de la Vierge de Rocamadour. Il était mené par des pèlerins qui se sont mobilisés dans toute la France. Issendolus a accueilli la mission Zachée le 18 avril, laissant et ravivant, comme partout, de très beaux souvenirs.



=> Cette année, pour la fête de Ste Fleur, on retiendra particulièrement la veillée du samedi 8 octobre, illuminée par la voix sublime de Marthe Davost, de la maîtrise de ND de Paris, qui fit vibrer les pierres de notre église avec des chants de musique sacrée. Toutes les personnes présentes ont été profondément touchées par cette voix qui fit vibrer les pierres de notre église. Ce n'est pas fréquent d'accueillir de tel artiste à Issendolus, aussi peut-on regretter l'organisation d'une autre manifestation pendant la veillée de Ste Fleur, prouvant que la concertation a encore des progrès à faire. Pour la procession depuis la salle capitulaire et la messe dans l'église copieusement fleurie, nous avons encore eu la joie



d'accueillir l'évêque de Cahors, Mgr Camiade qui y prend ses habitudes. Comme le veut la tradition, la cérémonie s'est terminée avec la bénédiction des enfants. S'en est suivi, l'apéritif de la commune et le repas des associations caritatives à la salle des fêtes. Merci à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour la préparation et le service. Merci aussi aux commerçants et l'entreprise qui ont sponsorisé les frais d'organisation. Désormais, la fête de Ste Fleur sera organisée par l'association des Amis de Ste Fleur.

### LA FETE DE STE FLEUR 2017 se déroulera les 7 et 8 octobre, qu'on se le dise !

=> Comme chaque année, la crèche de Noël a illuminé l'église depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à la Chandeleur. Cette année l'objet du Rallye des Crèches portait sur la science et la foi à travers des questions simples qui devraient faire réfléchir nos enfants...mais pas seulement eux !

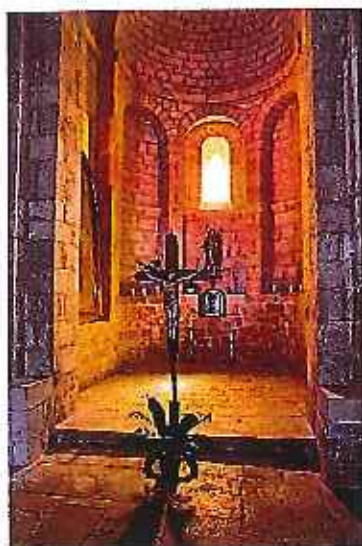


=> Nous continuerons à distribuer gratuitement le bulletin paroissial à ceux qui en font la demande.

=> Les dates et horaires des messes dans les différents villages du secteur ne sont pas encore stabilisés par la nouvelle équipe pastorale et seront communiquées dès que possible.

Nous vous souhaitons une belle année pleine de joie et de paix.

Le relais paroissial - 06 73 48 73 97



*Bel effet de l'alignement du soleil, de la lucarne ouest de l'église et de la statue de la Vierge un soir d'automne*



## Restauration d'une maison du XV<sup>ème</sup> siècle à l'Hôpital-Beaulieu

### La maison des Anglais

Prix VMF départemental 2016

Cette maison est située vers l'extrémité nord du village de l'Hôpital-Beaulieu qui doit son nom à un ancien hôpital fondé en 1238 par Gerbert, seigneur de Thémînes, et son épouse Aigline de Castelnau pour accueillir les pèlerins et soigner les malades. En 1259, il fut donné par ses fondateurs à l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, devenu en 1530 l'Ordre Souverain de Malte.

Sainte Fleur (1300-1347), vénérée dans le Haut-Quercy, a été moniale dans cet unique monastère de femmes de l'Ordre. Les restes du couvent, (salle capitulaire et grand mur d'enceinte), détruit en grande partie peu de temps après la révolution, sont éloignées d'une centaine de mètres de ce modeste manoir qui pourrait peut-être avoir appartenu à l'ordre monastique.

D'après un voisin : M. Delsahut, qui connaissait bien l'histoire du pays, cette vieille bâtisse était autrefois dénommée « la Maison des Anglais » à cause de son ancienneté ; plus récemment elle a aussi été appelée « Maison Lacan » du nom d'un de ses derniers propriétaires.

Propriétaire actuel : Jean-Pierre Couturié, depuis la vente du 20 janvier 1973, par Paul Vernet.

### Historique

Il s'agit d'un logis comportant à l'origine, en façade, une tour d'escalier ronde détruite avant 1825, date du cadastre napoléonien conservé à la mairie d'Issendolus sur lequel elle n'apparaît pas. Les fondations de cette tour ont été retrouvées au moment de sa reconstruction à l'identique en 1981. Sur ce vieux plan, la forme rectangulaire de la maison est difficilement reconnaissable car elle était élargie par diverses nouvelles constructions basses attenantes, une protubérance arrondie dans un angle pourrait représenter un ancien four à pain dont il ne reste aucune trace. Une vaste grange ou étable existait aussi dans l'ancienne parcelle 426 et de nombreuses pierres de démolition marquent encore son emplacement.

Le cadastre de 1825 nous permet de connaître le nom du plus ancien propriétaire, en l'état actuel des recherches : Pierre Gebrat (ou Gibrat, l'orthographe des noms de personnes étant fluctuante à cette époque) qui possédait les parcelles 425, 426 et 427. Il pourrait être le fils de Bertrand Gibrat, marchand verrier, originaire de la paroisse de Saint Georges, diocèse de St Flour. Ce dernier s'était marié à 33 ans avec Toinette Masmayoux, âgée de 23 ans, et originaire de l'Hôpital : acte de mariage du 26/04/1763, déposé aux archives départementales du Lot (communiqué par N. Boivin). Sur les listes de recensement d'Issendolus de 1836, on retrouve le nom de Pierre Gibrat, cultivateur âgé de 61 ans, sans mention d'épouse ou d'enfants. Madame Cayrol, qui s'intéresse beaucoup à l'histoire de la commune d'Issendolus, a trouvé aussi dans les archives la date de naissance à l'Hôpital de 3 enfants de Bertrand Gibrat, marchand verrier : Anne 23/01/1767, Bernard 12/12/1770, Marguerite 8/09/1777 qui pourraient être les frères et sœurs de notre Pierre Gebrat, né en 1775 dans une autre commune. D'après M. Delsahut, une activité d'auberge ou de cabaret aurait existé vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (des fragments de grands verres à pied, très épais, ont effectivement été trouvés dans le jardin) et il avait entendu dire que la maison était encore habitée en 1900.

Les murs, épais de 70 à 80 cm, ont été bâtis avec un mortier très maigre constitué par une terre sablo-argileuse ne contenant pas ou très peu de chaux. A l'intérieur ils présentaient partout les restes d'un enduit blanc à la chaux.

## Travaux de restauration réalisés

Le propriétaire et son épouse Suzette, malheureusement décédée en 2015, ont assuré la maîtrise d'œuvre, ainsi qu'une bonne partie des travaux, en privilégiant l'authenticité et l'esthétique plutôt que le « confort moderne ». Le père du propriétaire (Louis C.) qui aimait lui aussi les vieilles pierres et les vieux meubles a beaucoup participé à la réussite de la restauration par son aide financière et aussi en réalisant avec un réel talent de menuisier amateur : les 7 portes intérieures en chêne avec des panneaux « à plis de serviette » à double face, faits au rabot ; un des lits à colonnes ; trois tables et de nombreux tabourets. Pour le gros œuvre, il a été fait appel avec une grande satisfaction uniquement à des artisans locaux. Leur savoir faire traditionnel et leurs qualités artistiques méritent d'être soulignés.

**Maçonnerie** : (entreprise Delpon et fils à Issendolus) : Piquage de l'enduit des murs à l'intérieur, réfection des joints au rez-de-chaussée, enduit de mortier bâtard à l'étage.

Réfection complète du dallage : dans la soullarde, dépose des dalles et repose sur un lit de mortier maigre pour obtenir un sol régulier et horizontal ; idem dans la salle après avoir pu trouver, non sans difficultés, les dalles qui manquaient sur plus de la moitié de la surface.

Reconstruction de la fenêtre à meneau qui avait été transformée en porte d'entrée, en prenant modèle sur celle du premier étage. Bassoire, traverses et meneau ont été taillés dans l'atelier Brunet à Théminettes.

La soullarde, initialement éclairée par une seule petite fenêtre, est devenue une cuisine, après lui avoir donné plus de lumière : un arc en pierre de récupération, acheté dans le voisinage, a permis de percer élégamment le mur arrière et d'y installer une deuxième fenêtre et un évier en céramique discrètement encastré dans le mur. Du côté opposé, au-dessus de l'escalier de la cave couvert par une dalle de béton, deux petites fenêtres ont été ouvertes, sans altérer l'harmonie de la façade, pour pouvoir éclairer une petite salle d'eau et des toilettes. Réparation du porche d'entrée et de son portail.

**Reconstruction complète de la tour et de son escalier.**

Le poteau FDF en béton a dû être déplacé de quelques mètres.

Les 34 marches de l'escalier hélicoïdal ont été moulées en pierre reconstituée avec un béton de calcaire broyé et de ciment blanc, renforcé par une double armature. Le moule métallique (qui a été conservé) a été réalisé à partir d'un morceau de marche trouvé sur place. Les encadrements de la porte d'entrée, du grenier et des trois fenêtres ont été taillés dans le matériau et le style de l'existant par l'entreprise Brunet déjà citée. La porte d'entrée de la tour, en vieux chêne à planches croisées et à vieux clous apparents est une récupération, réparée et adaptée à ses nouvelles dimensions.

**Charpente et toitures** (entreprise Bouvy à l'Hôpital) Suivi de la charpente. Enlèvement des tuiles mécaniques de Puy Blanc remplacées par des tuiles plates anciennes de remploi. Construction de trois lucarnes. Couverture de la tour d'escalier avec une belle charpente à coyaux en chêne supportant des tuiles plates anciennes.

**Planchers** Les extrémités de plusieurs poutres en chêne qui avaient pourri dans les murs étaient prolongées par des IPN métalliques anachroniques et inesthétiques. Ceux-ci ont été supprimés et remplacés par des corbeaux en bois et/ou des prolongements en chêne. Après correction de la courbure des poutres avec des calcs d'épaisseur, tous les planchers ont été refaits à neuf avec de larges planches en châtaignier bouvetées. Les plafonds à la française de l'étage ont été restaurés et complétés.

## Description de l'état initial et fonction des différentes pièces

Au moment de son acquisition la maison était utilisée comme grange et étable (cinq vaches occupaient le bas) ce qui l'a sauvée de la ruine ; l'intérieur était très délabré depuis plus de 50 ans et les femmes du village s'y réunissaient pour plumer les volailles. En l'absence de fermeture bien efficace, plusieurs mois après la vente, des poules qui avaient gardé leurs habitudes continuaient de venir pondre dans le cendrier de la cheminée et Mme Lagneau, notre aimable voisine, nous disait de garder les oeufs.

Un mur de refend divise chacun des deux niveaux en deux pièces d'inégales grandeurs :

### En bas

1) Une grande salle commune (à la fois cuisine et salle à manger ordinaire pour les occupants et les domestiques) où plus de la moitié du dallage avait disparu. Elle avait conservé sa grande cheminée, (largeur : 2,25 m, profondeur 0,90) construite dans l'épaisseur du mur, épais de 1,2 m, sous un arc chanfreiné en forme d'anse de panier, un placard mural et un évier en pierre à évacuation au niveau du sol. Cette pièce était éclairée par deux fenêtres qui avaient été transformées en portes ; à l'origine elles étaient pourvues de grilles de défense en fer forgé à mailles carrées, comme l'indiquent les trous de scellement au plomb. En façade existait une fenêtre à meneau et traverses qu'il a fallu reconstituer sur le modèle de celle du dessus. Vers l'arrière, une autre fenêtre plus étroite, à simple traverse de pierre, était devenue elle aussi une porte qui a été conservée.

2) Une souillarde, ou arrière-cuisine, éclairée par une petite fenêtre carrée. Le sol, plus haut de deux marches, avait gardé son dallage d'origine mais il avait perdu sa planéité. Cette pièce assez sombre et plus fraîche devait servir de réserve pour les denrées alimentaires (laitages, viandes, huile, légumes, fruits ...) et le matériel de cuisine, ainsi que de laboratoire pour certaines opérations culinaires (levage de la pâte...). En dessous se trouve une petite cave, voûtée en berceau, destinée à conserver le vin, elle était accessible par l'intérieur et l'extérieur de la maison.

### L'étage

On accédait à l'étage par un escalier intérieur en bois, de forme coudée, qui condamnait en bas : d'une part la porte intérieure conduisant à l'escalier de la cave et d'autre part l'ancienne entrée communiquant avec la tour qui avait été détruite. Le linteau de cette deuxième porte est agrémenté d'une accolade (apparue vers la fin du XIV<sup>ème</sup>), surmontée d'un cœur gravé.

Ce niveau était divisé de la même manière en deux pièces remplies de paille et de foin dont le poids avait fait fléchir les poutres. On retrouve une salle analogue à celle du dessous en ce qui concerne les deux fenêtres, ici bien conservées, et la présence d'une cheminée monumentale, large de 2,2 m. Celle-ci est en saillie dans la pièce avec un large manteau et des jambages sobrement moulurés. Une porte donnant dans le vide, témoignait de la disparition de l'escalier primitif. Cette « salle haute » devait permettre les réunions en famille et de recevoir les invités et les visiteurs, un « salon » en quelque sorte.

À côté, se trouvait la chambre du maître de maison. Elle est éclairée par deux fenêtres à traverse et disposait à l'origine de latrines, aménagées sur le mur arrière où seuls subsistent les deux corbeaux qui supportaient la dalle trouée. Un placard penderie occupe actuellement l'entrée de ces anciennes latrines.

Tous les planchers étaient constitués par de larges et épaisses planches de chêne bouvetées et fixées par des chevilles. Ces planches, parfois manquantes, souvent fendues et gondolées étaient en grande partie irrécupérables. La toiture était couverte en vieilles tuiles plates et la moitié inférieure des deux versants avait été refaite avec des tuiles mécaniques.

### Divers

Restauration de la maçonnerie du portail du porche et de sa couverture en lauzes calcaires et réfection de sa porte en chêne à deux vantaux.

L'électricité a été patiemment installée, en dégarnissant les joints des murs et en profitant de toutes les opportunités pour rester inapparente.

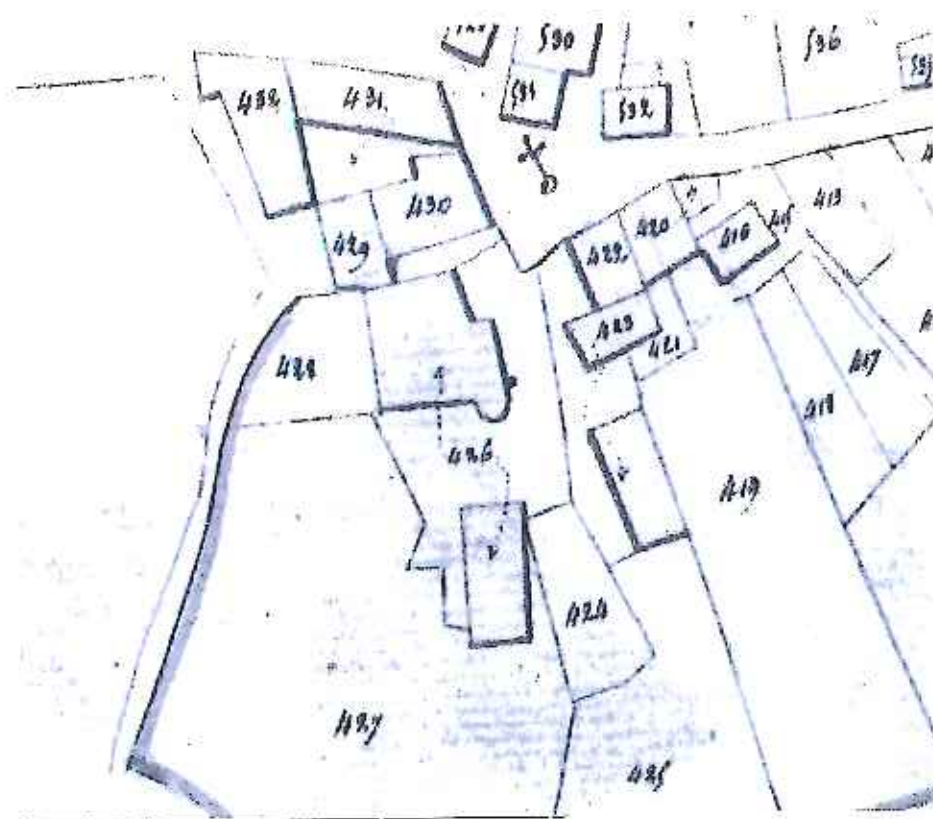
Cette maison, de dimension moyenne, a l'intérêt d'avoir conservé ou retrouvé ses principaux éléments caractéristiques de l'époque médiévale et de la renaissance. L'architecture est sobre, sans décoration, sculptures, symbole ou blason évoquant la religion, une famille ou une fonction. Peut-être en existait-il au-dessus de la porte d'entrée de la tour disparue ? L'ensemble très homogène, date très probablement du XV<sup>ème</sup> siècle, peut-être un peu avant ou un peu après, de l'avis de M. Bonnard (ABF).

Mais, qui pouvait bien habiter cette maison à l'origine ou avant la révolution ?

- Une personne chargée par les Hospitaliers de la protection ou de la gestion (régisseur) des nombreuses propriétés du couvent ? Un vidame, représentant de l'évêque ?
- Un officier royal laïque chargé de l'administration, de la justice, ou des finances : notaire, sénéchal ? A Thémimettes, la « maison du Sénéchal » est assez comparable.
- Un propriétaire aisé indépendant vivant sur ses terres : un petit seigneur ou un hobereau ; un bourgeois de Gramat ou d'ailleurs dont c'était la maison de campagne ?

La question reste encore en suspens.

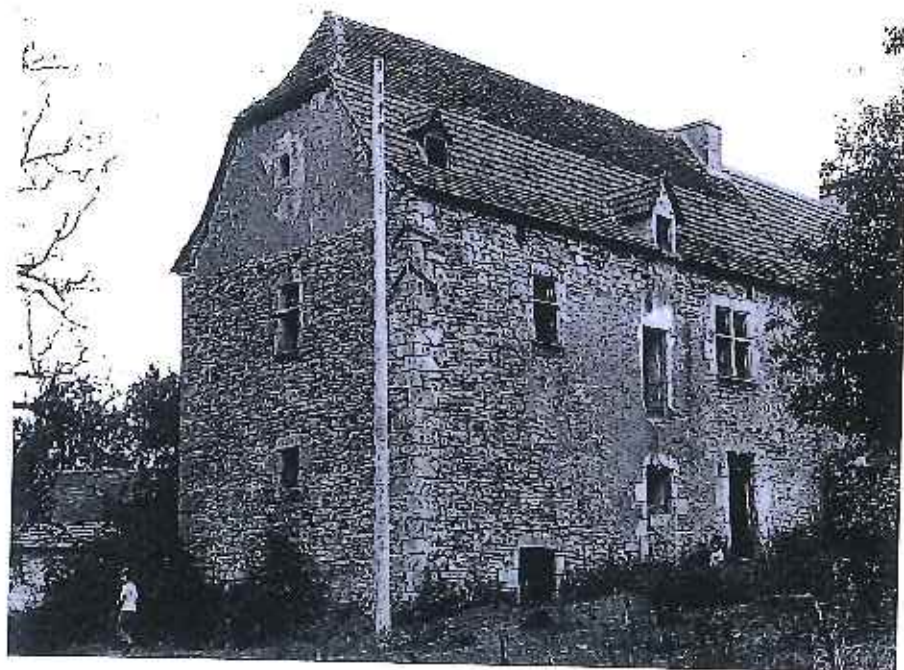
Jean-Pierre Couturié



Cadastre de  
1825  
Nord à gauche



État à la fin des travaux



État en 1973

## L'adjudication des cloches de l'église d'Issendolus

24 mars 1878

L'an mil huit cent soixante dix-huit et le vingt-quatre du mois de mars entre les soussignés Bonafoucie Baptiste, Laparro Antoine, Rougier Baptiste; l'abre Paul, Brunet Jean, Pons Jacques-Philippe, fabriciens d'une part et d'autre part Laparro Cyprien cordonnier et aubergiste demeurant à Issendolus et Sabrazat Basile cordonnier demeurant lui aussi au susdit chef-lieu d'Issendolus.

Il a été arrêté les conditions suivantes à la suite de l'enchère de la sonnerie des cloches faite à la suite des vêpres à la porte de l'Eglise les sieurs Laparro Cyprien et Sabrazat Basile ont loué les cloches pour 3 ans avec la réserve que dans un an, ils seront libres de résilier le bail sous condition d'en informer le conseil de fabrique un mois à l'avance.

Au sujet de ce bail les carillonneurs s'engagent :

- 1- A garnir les bénitiers et à porter l'eau nécessaire la veille de Pentecôte et du samedi saint.
- 2- A balayer l'église d'Issendolus deux fois par semaine le lundi et le vendredi en l'arrosant à l'avance s'il en est besoin. Le lundi, l'église sera balayée dans toute son étendue après l'avoir arrosée. Le vendredi, on pourra se dispenser de balayer la tribune et le dessous des chaises.
- 3- A prendre soin d'ouvrir et de fermer les fenêtres, de tenir propres les murs d'enlever les toiles d'araignées le dernier vendredi de chaque trimestre.
- 4- A prêter main-forte pour la police de l'église sur la réquisition de M. le curé ou du maire.
- 5- A accompagner M.le curé soit la nuit soit le jour quand il porte le viatique aux infirmes et aux malades ou l'extrême onction
- 6- A veiller à la propreté du cimetière en le fauchant à la période convenable
- 7- A sonner gracieusement les cloches conformément aux usages et aux ordres de M.le curé, à l'occasion de service pour le maire de la paroisse ou à la charge de la fabrique ou des confréries.
- 8- A assister dans le sanctuaire à tous les offices du dimanche, à tous les offices de la semaine auxquels la paroisse sera convoquée et encore aux obsèques, neuvaine, anniversaire, service solennel des particuliers.
- 9- A n'employer pour sonner les offices du dimanche qu'en cas de besoin ni leurs filles ni leur femme ni des enfants autres que leurs propres enfants
- 10-A couper eux-mêmes le pain béni et à le distribuer dans l'église. Ils arriveront assez tôt à l'église pour que le pain béni soit coupé avant la messe
- 11-A aller chercher du feu s'ils en sont priés à tous les offices auxquels ils assisteront et désignés dans le n°8 sous peine de résiliation du bail

- 12-A fermer leur auberge pendant les offices de l'église, à suivre fidèlement le règlement de police qui doit être affiché dans leur établissement.
  - 13-A monter l'horloge tous les deux jours, à oindre avec de l'huile et à essuyer avec un linge les endroits qui leur seront indiqués.
  - 14-A garder en dépôt la clé de l'église et celle du clocher et à ne les confier à personne sans une autorisation spéciale de M. le curé
  - 15-A fermer l'église après avoir fait la ronde dans tous les coins et recoins immédiatement après l'angélus excepté les soirs où il y aura des confessions à entendre.
  - 16-A aider sur l'intervention de M. le curé pour les préparatifs à faire dans l'église ou à la porte de l'église à l'occasion de la semaine sainte ou de toute autre solennité dans le courant de l'année.
  - 17-A laisser dans un bon état à leur sortie les cordes des cloches, à oindre avec de la graisse vierge ou du suif et à veiller à ce que les battants ne frappent jamais au-dessous de l'angle inférieur de la patte\*, faute par eux d'avertir la fabrique, ils se rendent responsables des accidents qui surviendraient
  - 18-A aider à descendre ou à remonter les cloches dans le cas de réparations à faire aux cloches.
  - 19-A ne pas carillonner avec autre chose qu'avec les battants.
  - 20-A verser à la fabrique la somme de cent quarante cinq francs par an en quatre paiements égaux qui seront chacun de trente-six francs et vingt cinq centimes. Chaque paiement sera fait le premier dimanche de chaque trimestre. Le premier paiement sera fait le premier dimanche du mois de Juillet prochain.
- La fabrique, de son côté, s'engage à renouveler le plus tôt possible la corde de la grande cloche et de la petite cloche;
- Elle autorise les carillonneurs susdits à réclamer un franc pour la sonnerie de chaque sépulture, de chaque neuvaine, de chaque anniversaire, de chaque service solennel des particuliers.
- Elle autorise les carillonneurs à faire une quête de froment dans toutes les maisons de la paroisse une fois par an après la Toussaint et une quête de chanvre et de graisse à l'époque du Carnaval mais sans contraindre personne.
- Elle autorise enfin les carillonneurs à prélever quatre francs pour chaque fosse de grand corps et deux francs pour chaque fosse d'enfant
- M. le curé, de son côté, se réserve tous les droits qui lui sont reconnus par la loi.

Fait à Issendolus, dans le salon du Presbytère, le 24 mars 1878

\*Patte : mot rare pour décrire l'extrémité de la pince qui est la partie la plus épaisse de la cloche, vers le bas, en dessous du point de frappe du battant et du marteau.

Nous soussignés Pamphile aîné et  fils Jacques  
avoir reçu le conseil de la fabrique de Isenboldus  
la somme de Cent mille neuf cents huit francs  
pour le P. D. de la cloche que nous leur avons  
placée aujourd'hui.

Le 27 Assen plus le vingt mars 1858

Pamphile  
Jacques

fils J. AMSEL aîné

L'an 1858

L'an mil huit cent cinquante huit et le vingt  
mars nous soussignés membres du conseil de  
la fabrique D'Essandoubas Déclarons que de  
notre consentement Mr le Curé a compté  
à Mes<sup>rs</sup> Pamlandie pour la cloche qu'il  
nous a fournie D'abord la somme De  
Trois mille cinq cent. vingt. cinq francs  
quarante centimes puis celle De cent  
vingt un francs qu'il avait fournis nous  
reconnaissons en outre qu'il a avancé pour  
la fabrique la somme De Deux cent  
soixante huit francs Dont il sera  
payé Des premiers fonds Disponibles  
de son révers forme un total De Trois  
mille cent vingt quatre francs quar-  
ante centimes y compris le prix de  
la corde qui est De seize francs.

Le Curé

Les cote

Galatien

Monastier

# HABITER LE GRAND-FIGEAC

## Programme d'Intérêt Général

Le Grand Figeac a décidé de poursuivre les actions engagées en faveur du logement afin de maintenir une dynamique sur le territoire et rester acteur de sa politique locale de l'habitat ; **Habiter le Grand-Figeac** est un Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat, qui se déroule sur une période de 3 ans, 2016-2018, sur l'ensemble du territoire.

**Habiter le Grand-Figeac** a pour objectif de mobiliser des financements de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Départemental du Lot, du Grand-Figeac et du Conseil Régional Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon pour la réalisation de travaux :

- ▶ de traitement de logements dégradés à insalubres
- ▶ d'adaptation au handicap et à l'autonomie de la personne pour le maintien à domicile.
- ▶ d'économie d'énergie.

Ce programme d'aides permet aux propriétaires occupants aux revenus modestes ou à des bailleurs (pratiquant des loyers conventionnés) de bénéficier de subventions afin de réaliser des travaux de réhabilitation de leur logement.



## VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Comment bénéficier du programme **Habiter le Grand-Figeac** ?

- ☒ Votre maison a plus de 15 ans d'âge
- ☒ Vos revenus ne dépassent pas un plafond, en fonction du type de travaux.

### Pour les travaux d'économie d'énergie

réaliser des travaux portant sur l'isolation, les menuiseries ou le chauffage permettant de réaliser un gain énergétique d'au moins 25%.

### Pour les travaux d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap

Avoir un justificatif de handicap ou de perte d'autonomie ou une évaluation de la perte d'autonomie mettant en évidence l'appartenance à un GIR de niveau 1 à 6.

### Pour les travaux liés aux dégradations ou à l'insalubrité

Les travaux portent sur l'ensemble du logement (murs porteurs, charpente-couverture, sanitaire-plomberie, électricité, isolations, menuiseries...), les devis des artisans justifient la nature et le montant des travaux à réaliser. La grille de dégradation permet de classer votre logement dans cette catégorie de logement dégradé à insalubre.

**Dans tous les cas les travaux ne doivent pas être entrepris**

## VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Quelles conditions pour bénéficier du programme **Habiter le Grand-Figeac** ?

- ☒ Logement de plus de 15 ans
- ☒ Logement énergivore ou dégradé ou insalubre
- ☒ Engagement de location pendant 9 ans en résidence principale
- ☒ Loyer et ressources du locataire plafonnés

Le montant des aides varie en fonction de l'état du bâti.

L'équipe d'animation du programme **Habiter le Grand-Figeac** évalue le degré de dégradation du bâti et estime le montant des subventions pouvant être sollicitées pour le remettre aux normes. Une fois réhabilité, le logement doit obtenir une étiquette énergétique correspondant au minimum à la classe (151 à 230 kWh/m²/an). Le propriétaire dispose d'un délai de trois ans pour faire réaliser les travaux par des artisans.

**Attention : ne commencer aucun travaux avant l'accord définitif des financeurs de votre projet.**



## Exemple de financements en faveur de propriétaires bailleurs

Ce logement de type 4 (90 m² de surface habitable) vacant depuis nombreuses années est insalubre. Le propriétaire souhaite le restaurer totalement et le mettre aux normes de la réglementation thermique. L'issue des travaux, le montant du loyer sera plafonné pendant 9 ans, les revenus du locataire à son entrée dans le logement sont également soumis à un plafond.

**Montant estimatif des travaux : 101 100 € TTC (92 000 € HT)**

Plan de financement prévisionnel avec le programme **Habiter le Grand-Figeac** :

|                                                   |                 |
|---------------------------------------------------|-----------------|
| ■ ANAH, 35% des travaux HT, plafonné à 80 000 € : | 28 000 €        |
| ■ Prime ANAH (économie d'énergie) :               | 1 500 €         |
| ■ Grand-Figeac :                                  | 5 000 €         |
| ■ Conseil Départemental du Lot :                  | 2 500 €         |
| ■ Conseil Régional (éco chèque) :                 | 1 000 €         |
| <b>Total subventions :</b>                        | <b>38 100 €</b> |

Le reste à charge, soit 63 000 €, sera financé par un emprunt sur 13 ans remboursé par le loyer perçu, 460 €/mois hors Figeac ou 468 € sur Figeac.

Les revenus fonciers bénéficient d'un abattement fiscal de 60% dans le cadre des engagements pris avec l'ANAH pour un logement conventionné à loyer modéré. Le propriétaire pourra aussi déduire du revenu locatif le reste à charge du montant

## Exemples de financements en faveur de propriétaires occupants (au 01/02/2016)

### TRAVAUX DE MAINTIEN À DOMICILE

M. & Mme sont propriétaires occupants. Ils ont des revenus modestes. Monsieur est titulaire de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Ils désirent remplacer leur baignoire par une douche et installer un wc surélevé pour pouvoir rester chez eux le plus longtemps possible.

**Montant des travaux : 8 800 € TTC** (8 000 € HT)

Avec le programme **Habiter le Grand-Figeac** ils pourront bénéficier de :

|                                                |                            |
|------------------------------------------------|----------------------------|
| ■ Subvention ANAH :                            | 2 800 €                    |
| ■ Subvention du Conseil Départemental du Lot : | 1 760 €                    |
| ■ Subvention du Grand-Figeac :                 | 1 000 €                    |
| <b>Total subventions :</b>                     | <b>5 560 € 63% d'aides</b> |

Dans certains cas, ces travaux ouvrent également droit au crédit d'impôt dans le cadre des travaux d'adaptation. (se renseigner auprès de l'administration fiscale). Certaines caisses de retraite peuvent aussi financer les travaux.

### TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

M. & Mme sont propriétaires occupants. Ils ont des revenus très modestes (revenu fiscal de référence inférieure à 20 925 €). Pour réduire leurs dépenses chauffage, ils souhaitent isoler les combles et changer leur chaudière.

**Montant des travaux : 15 825 € TTC** (15 000 € HT)

Avec le programme **Habiter le Grand-Figeac** ils pourront bénéficier de :

|                                           |                             |
|-------------------------------------------|-----------------------------|
| ■ Subvention ANAH :                       | 7 500 €                     |
| ■ Prime ANAH programme Habiter Mieux :    | 1 500 €                     |
| ■ Subvention du Grand-Figeac :            | 500 €                       |
| ■ Prime du Conseil Départemental du Lot : | 500 €                       |
| ■ Subvention de la Région Midi-Pyrénées : | 1 500 €                     |
| <b>Total subventions :</b>                | <b>11 500 € 72% d'aides</b> |

Ces travaux ouvrent également droit au crédit d'impôt dans le cadre des travaux d'économie d'énergie. De plus, le reste à charge peut être financé par un prêt à taux zéro. Certaines caisses de retraite peuvent aussi financer les travaux.

## VOS INTERLOCUTEURS

L'équipe d'animation du Grand Figeac et de Soliha est à votre disposition avec des conseillers répartis par secteur sur le territoire, pour :

- ▶ vous informer gratuitement sur le dispositif d'aides
- ▶ étudier la recevabilité de vos projets
- ▶ vérifier la nature des travaux éligibles au programme et les subventions mobilisables selon la réglementation en vigueur
- ▶ vous conseiller et vous assister dans le montage des dossiers de demandes de subventions et d'achèvement de procédure.

### SECTEUR 1

**Mathilde Costedoat**

tél. : 05 65 11 08 08

[mathilde.costedoat@grand-figeac.fr](mailto:mathilde.costedoat@grand-figeac.fr)

### SECTEUR 2

**Thierry Dejean**

tél. : 05 65 35 81 21

[t.dejean@soliha.fr](mailto:t.dejean@soliha.fr)

### SECTEUR 3

**Carole Viguier**

tél. : 05 65 70 30 63

[carole.viguier@pactaveyron.fr](mailto:carole.viguier@pactaveyron.fr)



**HABITER**  
**le GRAND-FIGEAC**

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

## INFORMATIONS MAIRIE

### RECYCLONS LES DECHETS

#### BACS VERTS

PLASTIQUES : Bouteilles, flacons, films, pots, barquettes, blisters...

METAL : canettes, boîtes, aérosols...

CARTONS : boîtes, briques...

PAPIERS : journaux, magazines, enveloppes, documents passés au destructeur...

Tous ces articles se mettent en vrac dans le container vert.

#### RECUP VERRE

Bouteilles, pots, bocaux

Aucun verre ne doit être mis dans les containers vert ou marron

Les verres doivent être mis dans le container « récup verre » et non autour

Les grandes pièces de verre (type carreaux, vases ou autres) doivent être amenées à la déchetterie.

Pour vos déchets biodégradables, pensez au **composteur** ...

Pour vos déchets toxiques, électriques ou volumineux, pensez à la **déchetterie**....

### OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

LUNDI ET VENDREDI 8 H 30 – 16 H 00 sans interruption

JEUDI 13 H 30 – 19 H 00

**BONNE ANNÉE**  
**2017**

